



Documents « pages 1 et 2 » à retourner au club datés et signés,
accompagnés du règlement et du double de votre certificat médical

Siège social : 1 rue du Coëtlosquet
57000 METZ
Correspondance : 6A place du Limousin
57640 CHARLY ORADOUR

Email : president@nautilus.asso.fr

R.V.LV 34

F.F.E.S.S.M. N° 06 57 075

Agrément Jeunesse & Sports N° 57 83 029

<http://nautilus.asso.fr>

FICHE D'INSCRIPTION « NAUTILUS »

Règlement Intérieur

- 1) L'association « Nautilus Club de Metz » organise des entraînements et formations à la pratique des sports sous-marins, le lundi de 20 heures à 22 heures, à la « piscine du square du Luxembourg », rue Belle Isle à Metz, des sorties en fosse et en milieu naturel.
- 2) La validation de l'inscription se fera à réception de la fiche d'inscription et du règlement de la cotisation. La licence « FFESSM » sera alors établie, elle vaut également permis de chasse sous-marine dans le respect de la loi. La licence (donc l'assurance) de l'année antérieure est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- 3) Un certificat médical à jour est obligatoire pour la pratique de la plongée. Il est **valable 1 an de date à date**. La liste des médecins fédéraux du club est disponible sur le site internet du club.
- 4) Le « Nautilus Club » est doté d'un matériel spécifique, révisé annuellement et adapté à l'enseignement et à la pratique de la plongée. Chaque membre du « Nautilus » respectera scrupuleusement le matériel mis à sa disposition: il en va de la sécurité de tous. Ce matériel sera rincé à l'eau douce après chaque utilisation, les gilets stabilisateurs seront purgés. Les chocs doivent être impérativement évités. En cas de problème avec ce matériel, il sera signalé aux encadrants du club ou au responsable du matériel.
- 5) Avant chaque entraînement, les blocs et les gilets seront déchargés de la remorque par chaque membre et disposés en bord de piscine.
Après chaque entraînement, le matériel rincé sera rangé dans le placard prévu à cet effet à la piscine d'une part et les blocs, d'autre part seront chargés dans la remorque par chaque membre, sortie d'air orientée vers l'arrière de la remorque (ceci afin de faciliter le gonflage des blocs).
- 6) Le « Nautilus Club » organise un prêt de matériel pour les sorties en fosse et en milieu naturel **uniquement organisées par le club**. Une participation financière par détenteur et par gilet stabilisateur est demandée par saison. La restitution de ce matériel s'effectue à l'issue de chaque sortie.
- 7) Dans le cadre des activités du « Nautilus club », des prises de vue peuvent être réalisées. Tout membre autorise de fait le « Nautilus Club de Metz » à diffuser publiquement les photographies ou les vidéos le concernant, par voie de presse ou autre (site internet, télévision...).

J'AUTORISE LES RESPONSABLES DU « NAUTILUS CLUB DE METZ » A PRENDRE TOUTES LES MESURES MEDICALES EN CAS D'URGENCE.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES ASSURANCES COMPLEMENTAIRES PROPOSEES PAR LE CLUB ET LA FEDERATION.

JE M'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT AINSI QUE CEUX DES LIEUX D'ACTIVITES.

Le Président du Nautilus Club de Metz
Anne Sophie KESSELER

Le Membre du club
Nom et prénom :
Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

FICHE D'INSCRIPTION

| |
|---|
| Nom et Prénom: |
| Téléphone fixe et/ou portable: |
| Adresse mail: |
| Adresse postale:..... |
| Date et lieu de Naissance: |
| Profession: |
| Niveau de Plongée: aucun 1 2 3 4 MF1 MF2 Initiateur (entourer votre ou vos niveaux) |
| Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, adresse, tél) : |

Autorisation parentale pour les mineurs

Je, soussigné(e),..... autorise mon fils (ma fille).....
à la pratique de la plongée sous-marine. J'autorise les responsables du « Nautilus Club de Metz »
à prendre toutes mesures médicales en cas d'urgence.

Fait à Metz, le

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Cotisation annuelle

Licence, Assurance Responsabilité Civile de la FFESSM, Adhésion au club:

Adultes : **125 €** Scolaires et Etudiants : **100 €**

Prêt de Gilet : **8 €** Prêt de détenteur : **8 €**

Assurance complémentaire fédérale : *cf le site de FFESSM* (pour les sorties)

Ou Loisir 1 : 18.50€ Top1 : 36.50€

Ou Loisir 2 : **29.50€** Top 2 : 47.50€

Ou Loisir 3 : 51.00€ Top 3 : 78.00€

TOTAL du versement choisi (licence + assurance selon le cas échéant) : Euros

Rappel sur les assurances sportives
(Document « page 3 » à conserver par les membres)

Responsabilité civile : Tous dommages que le membre peut causer à autrui (garantie incluse dans la licence).

Tiers : Tout autre membre du club ou personne étrangère au club au sein des activités FFESSM. Le club et ses membres, du fait de la licence, sont assurés obligatoirement en responsabilité civile pour la pratique des sports sous-marins.

Toutefois, lorsqu'aucune faute ne peut être recherchée vis-à-vis du club, de son matériel, de son installation ou d'un de ses membres, ce sont les responsabilités individuelles accidents proposées par la FFESSM ou les autres assurances personnelles qui entrent en jeu (assurance complémentaire fédérale catégorie 2).

Dans le cas d'assurances personnelles, il est impératif de vérifier auprès de son assureur que la pratique de la plongée est garantie.

L'assurance proposée par la FFESSM catégorie 2 donne les capitaux suivants :

Décès : 21938 €

Invalidité permanente : 36565 €

Frais de traitement : 25595 € en Métropole ,32386 € à l'étranger, caisson : 36565 €

Frais de recherche : 3578 €

Frais d'évacuation sanitaire : sans limites

Garantie d'assurance : oui (AXA Assurance)

Complément d'informations disponible sur <http://www.cabinet-lafont.com>